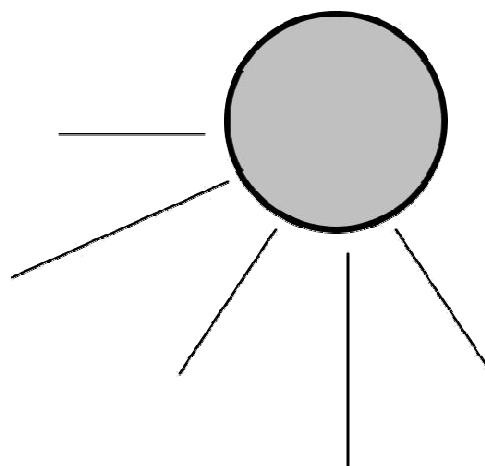


**VILLE DE
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY**

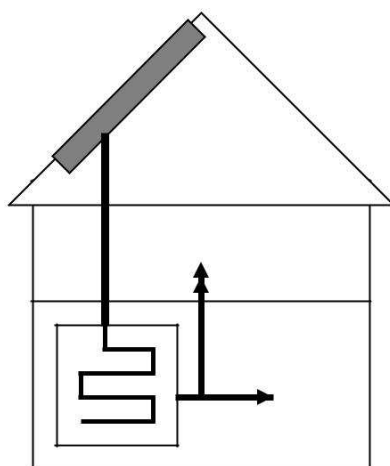
.....

35, rue du Général PATTON
54410-LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
Tel : 03.83.51.21.46
Mèl : webmaster@ville-laneuveville-devant-nancy.fr



EAU CHAUDE SOLAIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE



Ce dossier vous renseigne sur les décisions prises par le Conseil Municipal de Laneuveville concernant l'aide au développement de l'énergie thermique solaire et permet d'établir votre demande de subvention municipale. Il peut également être téléchargé à partir de notre site Internet (www.ville-laneuveville-devant-nancy.fr).

EAU CHAUDE SOLAIRE

POURQUOI UNE SUBVENTION MUNICIPALE

Le pétrole et le gaz ne cessent d'augmenter, le réchauffement climatique lié au rejet excessif de gaz carbonique dans l'atmosphère est devenu inquiétant pour notre planète, le besoin de recourir maintenant à de nouvelles énergies propres et renouvelables donc durables s'avérant nécessaire... Voilà autant de raisons qui ont conduit la municipalité de Laneuveville à s'impliquer dans le dossier de l'énergie. Pour elle-même au niveau de ses nouveaux équipements collectifs (Mairie, groupe scolaire des 5 Fontaines, parc de véhicules, piscine communautaire) mais également pour ses administrés en décidant, par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2006 d'octroyer une subvention pour l'installation de systèmes de production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires, plus communément appelés CESI (Chauffe-Eau Solaire Individuel). **Cette subvention s'élève à 40 € /m² de capteur installé, qu'il s'agisse d'habitat individuel ou collectif.** Elle est cumulable avec d'autres subvention

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION

MUNICIPALE *En établissant un dossier spécifique comprenant :*

- un courrier de demande de subvention
- un devis co-signé par l'installateur et le bénéficiaire
- une fiche de renseignements dûment complétée par l'installateur qui devra être référencé R.G.E
- un règlement « lu, approuvé et signé » par le bénéficiaire
- une copie de la déclaration de travaux avec, le cas échéant, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France s'il est requis
- un relevé d'identité bancaire ou postale

Et en l'adressant sous enveloppe timbrée à

Hôtel de Ville
35, rue du Général PATTON
54 410 – Laneuveville-devant-Nancy

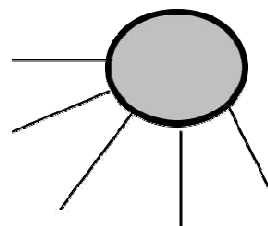
DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- 1) La commune adresse un courrier de réception dans un délai maximum de 2 semaines.
- 2) La commission d'attribution examine le dossier et la notification de l'attribution est ensuite adressée au bénéficiaire.
- 3) Les travaux terminés, le bénéficiaire envoie à la Mairie une copie de la facture acquittée portant signature de l'installateur et mentionnant la date de paiement.
- 4) Le règlement de la subvention municipale est effectué par virement sur le compte indiqué par le bénéficiaire dans son dossier de demande.

[illegible]

Je soussigné.....
Représentant l'entreprise.....
certifie l'exactitude des renseignements portés dans le tableau ci-dessus.

Fait à
Le / /



**REGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AUX CONDITIONS D'OCTROI DE LA
SUBVENTION POUR CAPTEURS SOLAIRES DESTINES A LA PRODUCTION
D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Article 1 : Dans le cadre de sa politique environnementale visant à favoriser l'utilisation de l'énergie solaire en vue de la production d'eau chaude sanitaire, la commune de Laneuville-devant-Nancy peut accorder, sous réserve de présentation d'un dossier établi à cet effet par toute personne physique ou morale qui en fait la demande, une subvention pour l'installation d'un chauffe-eau sanitaire solaire (CESI).

Article 2 : La subvention concerne les matériels et les installateurs référencés R.G.E.

Article 3 : Le montant de la subvention est forfaitaire et s'élève à QUARANTE EUROS (40€) par mètre carré de capteurs mis en place au bénéfice des particuliers, des immeubles collectifs et des entreprises.

Article 4 : La demande doit être adressée sous enveloppe timbrée à la Mairie de Laneuville, service de l'Urbanisme. Elle comprend un courrier de demande de subvention et les pièces listées dans le dossier type réalisé par la Mairie.

Article 5 : La Mairie adresse au demandeur un courrier de réception de son dossier dans un délai maximum de 2 semaines. Après examen par la commission d'attribution, la décision est notifiée au bénéficiaire.

Article 5 : La subvention est payée après achèvement des travaux sur présentation à la Mairie de Laneuville, de la facture acquittée comportant mention de la date du règlement et la signature de l'installateur. Une vérification sur les lieux est néanmoins réalisée avant le paiement par un représentant de la Mairie, élu ou fonctionnaire territorial.

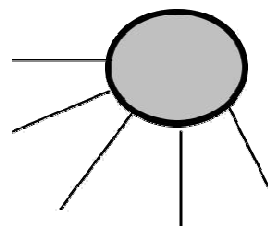
Article 6 : Le bénéficiaire de la subvention municipale devra apposer le logo de la ville de Laneuville sur les panneaux de chantier. Ce logo autocollant est fourni avec le dossier de demande.

Article 7 : Le demandeur bénéficiant de la subvention municipale autorise la commune de Laneuville à prendre des clichés de l'installation et à les utiliser dans le cadre de la promotion de ce type d'installations.

Article 8 : Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission et publicité accomplies.

Le / /
A

Signature du bénéficiaire de la subvention
précédée de la mention « Lu et Approuvé »



CONTENU DE LA LETTRE TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM, Prénom
Adresse complète
Téléphone
Courriel

Monsieur le Maire
35, Rue du Général PATTON
54410 – Laneuveville-Devant-Nancy

A , le

Objet : Demande de subvention pour installation d'un chauffe-eau solaire.

Monsieur le Maire,

Pour la production d'eau chaude sanitaire de notre (*maison, appartement,....*) nous avons décidé la mise en place de capteurs solaires en complément de notre système actuel.

La société (*précisez son identification*), référencée R.G.E est disposée à mettre en place les équipements nécessaires moyennant le prix de€ T.T.C.

Ayant eu connaissance de la décision municipale d'accorder une subvention pour ce type d'investissement répondant à la volonté de la commune de s'impliquer dans les actions du développement durable et notamment celles relatives à l'utilisation d'énergies renouvelables, nous sollicitons l'octroi d'une subvention afin de couvrir une partie de notre projet.

Vous trouverez accompagnant cette lettre, l'ensemble du dossier relatif à l'opération.

Dans l'attente de votre réponse et demeurant à votre disposition pour tout complément éventuel d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

P.J : Devis de l'entreprise (matériel et pose) cosigné
Fiche de renseignements dûment complétée par l'installateur
Règlement « Lu, Approuvé et Signé »
Copie de la déclaration de travaux
RIB